

# Alternariose (brûlure alternarienne ou hâtive) et tache brune de la pomme de terre

L'alternariose et la tache brune sont considérées comme endémiques au Canada et sont probablement présentes dans la plupart des champs de pommes de terre, bien que le degré d'infection puisse varier.

L'alternariose est causée par *Alternaria solani*, tandis que la tache brune est associée à *Alternaria alternata* et à des espèces apparentées, collectivement appelées le complexe d'espèces *A. alternata*.

## Symptômes des maladies

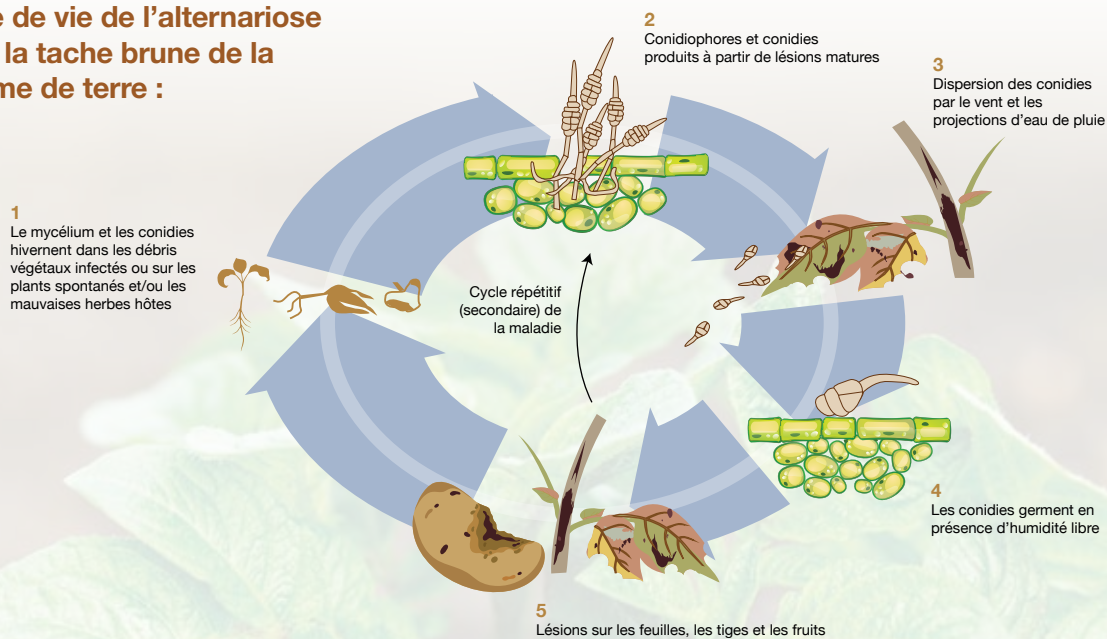
Ces deux maladies fongiques se manifestent par des taches brun foncé ou noires sur les feuilles et les tiges.

Les premiers symptômes de ces maladies apparaissent souvent sur les feuilles plus anciennes (alternariose) ou au milieu du couvert végétal (tache brune) sous forme de petites taches qui s'étendent pour former des taches brun foncé à noires, souvent annelées comme une cible. Les symptômes se propagent vers le haut jusqu'aux feuilles plus jeunes.

## Faits importants

Ces maladies peuvent avoir un impact considérable sur le rendement en détruisant les feuilles, en limitant la croissance et en provoquant une maturité précoce. Les infections graves peuvent rendre les tubercules infectés impropres à la commercialisation. L'alternariose et la tache brune peuvent être particulièrement dommageables lorsqu'elles apparaissent tôt dans la saison ou sur des plants peu fertilisés. Les champignons hivernent dans le sol ou dans les débris végétaux infectés et se propagent par le vent et la pluie. L'alternariose se développe dans des conditions chaudes et humides (entre 20 et 30 °C et en présence d'humidité provenant de la rosée, de la pluie ou de l'irrigation), tandis que la tache brune préfère les températures plus élevées. La tache brune peut apparaître à tout moment, mais se développe généralement plus tard en été, après la fermeture des rangs. La tache brune n'est pas considérée comme aussi dommageable ni aussi agressive que l'alternariose.

## Cycle de vie de l'alternariose et de la tache brune de la pomme de terre :



Adapté de : <https://www.apsnet.org/edcenter/pdlessons/Pages/PotatoTomato.aspx>



# Gardez une longueur d'avance sur les maladies causées par *Alternaria*

La lutte contre l'alternariose et la tache brune nécessite une stratégie de gestion intégrée des maladies qui réduit l'inoculum et limite le stress des plants.

## Comment gérer l'alternariose et la tache brune :



### Rotation des cultures :

Évitez de semer des pommes de terre ou des cultures hôtes pendant au moins 2 à 3 ans afin de réduire l'inoculum.



### Application préventive :

Utilisez les fongicides Syngenta avant l'apparition des symptômes.



### Réduction du stress :

Maintenez un niveau adéquat d'irrigation et de fertilisation.



### Dépistage précoce :





Vérifiez d'abord la partie inférieure du couvert végétal et les plants stressés.



### Couverture complète :

Assurez-vous que le produit pulvérisé pénètre dans le couvert végétal, pour une protection optimale.

## Solutions Syngenta :

Produit	Groupe du FRAC	Dose	Notes d'application
 <b>Miravis<sup>®</sup> Duo</b>	3 + 7	0,40 L/acre	Suivre les directives du FRAC concernant le nombre total d'applications dans un programme et ne pas appliquer les fongicides du Groupe 7 plus de deux fois consécutives lorsqu'ils sont utilisés en mélange.
 <b>Aprovia<sup>®</sup> Top</b>	3 + 7	0,26 à 0,39 L/acre	
 <b>Quadris<sup>®</sup> Top<sup>*</sup></b>	3 + 11	0,23 à 0,40 L/acre	À utiliser de préférence juste avant la fermeture des rangs pour une activité contre la dartrose, avec une activité contre l'alternariose et la tache brune grâce au difénoconazole (Groupe 3)*.
 <b>Bravo<sup>®</sup> ZN</b>	M	0,49 à 0,97 L/acre	Outil important de mélange et/ou de rotation pour les fongicides à mode d'action unisite.

\* Il existe une résistance généralisée de *A. solani* aux fongicides du Groupe 11 dans les régions productrices de pommes de terre du Canada. N'utilisez les fongicides du Groupe 11 qu'en mélange avec un produit d'association efficace.

Toujours lire l'étiquette et s'y conformer. Aprovia<sup>®</sup>, Bravo<sup>®</sup>, Miravis<sup>®</sup>, Quadris Top<sup>®</sup> et le logo Syngenta sont des marques de commerce d'une société du groupe Syngenta. Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de leurs titulaires respectifs. © 2026 Syngenta.

260408